

TELEMEDECINE

FORMATION PRESENTIELLE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La télémédecine est définie dans le code de santé publique (art. L.6316-1), elle est « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication ». Le 6 décembre 2018, les principaux syndicats des pharmacies et l'union nationale des caisses d'assurance maladie ont signé ensemble l'avenant 15 à la convention nationale pharmaceutique précisant les conditions dans lesquelles les pharmaciens pourront contribuer à la réalisation des actes de téléconsultation au sein de leur officine.

En s'appuyant sur le maillage territorial des officines, ces dernières pourraient devenir le théâtre principal de la téléconsultation.

Les objectifs pédagogiques de la formation sont les suivants :

- Connaître la définition de la télémédecine et différencier ses différentes composantes
- Définir les enjeux de la télémédecine et les bénéfices pour les acteurs du système de santé
- Comprendre la juridiction
- Identifier les différents acteurs du marché de la télémédecine
- Définir les considérations éthiques et culturelles
- Comprendre la place du pharmacien dans la télémédecine
- Imaginer la logistique à l'officine pour la mise en place de la téléconsultation
- Examiner les différentes expériences de télémédecine
-

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

7 HEURES – 1 journée

Les organismes collecteurs peuvent prendre en charge la formation (à hauteur du barème en vigueur). L'inscription sur le DPC est possible jusqu'à la veille de la session

PUBLIC CONCERNE

Pharmaciens titulaires et adjoints

25 stagiaires maximum

PROGRAMME

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

V.2.22.02.2023

Séquence	Objectif	Contenu	Durée
Evaluation pré formation	Evaluer le niveau de connaissances des participants	Le quizz est distribué en début de la séance	10 min
La définition de la télémédecine et de ces composantes (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance, téléassistance, régulation)	Connaître la définition de la télémédecine et différencier ses différentes composantes	Définition de la HAS, (OMS) et Mitchell. Le formateur devra assurer une approche comparative entre les différentes composantes.	30 min
Les enjeux de la télémédecine en France	Définir les enjeux de la télémédecine et les bénéfices pour les acteurs du système de santé	Aborder les thématiques clés de la télémédecine. <ul style="list-style-type: none"> - Santé - Economie - Culture - Réglementation - Technologie 	1 h
Qualité et sécurité : le point sur le cadre juridique et réglementaire (Donnée de santé)	Comprendre la juridiction Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation Compétences du Référent Socle	la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL) et Article 78 de la loi n°2009-879 le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) RGPD et savoir distinguer donnée à caractère personnel, donnée anonyme et donnée pseudonyme le régime du traitement de données à caractère personnel de santé et les sanctions encourues le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire conformité au RGPD faire preuve d'éthique dans l'utilisation des données de santé Quizz	1h30
Le marché de la télémédecine : taille acteurs et autres aspects économiques	Identifier les différents acteurs du marché de la télémédecine	Un marché attractif pour les PS les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information, Récupération, stockage, traitement de données <ul style="list-style-type: none"> - Intelligence artificielle - Big data, big stockage, big analytics 	30 min

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

		- GAFAM , laboratoires Remboursement de l'assurance maladie	
Le rôle des pharmaciens et la télémédecine	Comprendre la place du pharmacien dans la télémédecine	Élargir le spectre de ses missions. Une officine connectée (app, wifi, cyber sécurité, e prescriptions configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) Le patient déconnecté et les personnes âgées Etude ARCEP	30 min
Les considérations éthiques et culturelles (cyber-sécurité en santé)	Définir les considérations éthiques et culturelles Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	Les principes d'éthiques transposables connaître les référentiels de référence en cybersécurité (PGSSI) et le Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI] en annexe dans le cahier de formation Fiabilité et responsabilité médicale Article L.1142-1 du CSP Recueil du consentement sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages -mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	1h
La logistique à l'officine (Connaissance et usage des outils numériques en santé)	Imaginer la logistique à l'officine pour la mise en place de la téléconsultation	Etude et Investissement dans l'équipement (espace confidentialité, instrument connecté...) L'agrément HDS (hébergement données de santé) La conformité RGPD mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement Cas pratique Quizz	1h
Les expériences de télémédecine à l'échelle nationale	Examiner les différentes expériences de télémédecine	Le programme ETAPE médecine Guide d'hygiène informatique en annexe au cahier de formation/apprenant	30 min

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

Evaluation post formation	Evaluer la progression et la compréhension des participants	Le même quizz préformation est redistribué en fin de séance afin de valider les acquis. Les apprenants pourront s'autoévaluer avec le corrigé et le formateur	10 min

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

Power point

Cahier de formation remis à chaque stagiaire en début de séance

QCM

Questionnaire de satisfaction

Documentation utile (liste des dispositifs disponibles par l'ANSM, documents résumés du cespharm ...)

Stylos et post-it

INTERVENANTS

Pharmaciens diplômés d'Etat

Ingénieur de développement informatique.

WKT PHARMA SAS

68 Boulevard de Port Royal
75005 Paris
01 30 36 20 11
www.wktpharma.fr

N° d'agrément : 11 75 44837 75
INRS N° 1157/2011/SST-1/12
OGDPC N°1126

SIREN : 512 099 201 RCS PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR 72 512 099 201
Code APE : 7022Z

V.2.22.02.2023